

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 1

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le droit de proposition de la commission de défense nationale devrait être réglé selon les dispositions de l'art. 130 du projet des commandants supérieurs.

5. Les commandants de troupes doivent jouir de compétences plus étendues dans l'administration et l'instruction de leurs unités. L'administration doit être décentralisée dans ce sens.

INFORMATIONS

SUISSE

Monument général Jomini. — *Appel aux souscripteurs.* — Depuis nombre d'années, beaucoup de citoyens vaudois désiraient qu'il fut élevé à leur célèbre compatriote, le général Jomini, un monument dans sa ville natale de Payerne.

Ce projet a plusieurs fois dû céder la place à d'autres projets analogues. — statues de Pestalozzi, de Davel, de Vinet et de Louis Ruchonnet, — qui sont maintenant soit réalisés, soit assurés de l'être prochainement. Il y a cinq ans, il était sur le point d'aboutir, lorsque la mort subite de son principal promoteur, le colonel Lecomte, lui imposa un nouveau temps d'arrêt.

Depuis lors, sans qu'une souscription ait jamais été lancée dans le public, une certaine somme a été recueillie par des contributions spontanées. Cette somme est cependant insuffisante pour assurer l'érection d'un monument digne du canton de Vaud, de la ville de Payerne et du général Jomini.

C'est pourquoi les soussignés adressent aujourd'hui à leurs concitoyens vaudois le présent appel, en faveur de la mémoire de celui qui fut non seulement le plus illustre officier vaudois et le premier écrivain militaire de son temps, mais aussi un ardent promoteur et protecteur de notre indépendance vaudoise.

Jeune officier, Jomini fut intimement mêlé à l'œuvre de 1798; général russe en 1813 et 1815, il usa énergiquement et efficacement, comme notre grand patriote F.-C. de Laharpe, de son influence sur l'empereur Alexandre, en faveur de notre liberté menacée par la réaction oligarchique.

Les soussignés s'adressent en particulier aux officiers vaudois et à toutes les sociétés, soit militaires, soit civiles, qui s'efforcent de concourir, chacune dans son domaine, à l'honneur et à la défense de la patrie. Que les uns et

les autres veuillent bien apporter à l'œuvre entreprise leur adhésion et leur concours.

Lausanne et Payerne, décembre 1904.

Pour le Comité d'initiative :

- E. CHUARD, lieutenant-colonel, président.
- E. PERRIN, syndic de Payerne, 1^{er} vice-président.
- P. ETIER, conseiller d'Etat, 2^e vice-président.
- E. PACCAUD, député, caissier.
- A. JATON, secrétaire au Département de l'intérieur,
1^{er} secrétaire.
- H. LECOMTE, capitaine, 2^e secrétaire.

N. B. — Les dons peuvent être adressés, soit au caissier, soit à l'administration de la *Revue militaire suisse*, soit à la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne.

Souscription :

Le Comité de direction de la *Revue Militaire suisse* . . . , Fr. 100 —

Grandes courses suisses de skis, les 21 et 22 janvier 1905 à Glaris.

INVITATION AUX OFFICIERS DE LA SUISSE ROMANDE

1. Course de fond, 20 km., par le col du Pragel.
2. Concours de saut.
3. Diverses petites courses.
4. *Courses militaires*, le 22 janvier :
 - I. *Pour officiers*, à 9 h. 15 mat., à Untersack. Parcours 5 kilomètres. A l'arrivée au but, tir au pistolet, sur cible-buste, distance 50 m.
Tenue : casquette, vareuse, revolver ou pistolet.
Inscription 4 fr.
Premier prix : 50 fr. au minimum. — Prix d'honneur offert par la Société des officiers.
 - II. *Pour sous-officiers et soldats*. Même parcours. Tir au fusil.
Les militaires qui participent aux autres courses portent la vareuse et la casquette. Revolver ou pistolet, sans le sabre.
Le Département militaire a accordé l'autorisation de l'uniforme aux militaires qui veulent assister aux courses. (Demi-tarif en chemin de fer.
S'annoncer jusqu'au 19 janvier auprès du capitaine d'état-major G. Jenny, à Glaris.
Retenir son logement auprès du comité des logements, Ski-Club de Glaris.
Nous attirons l'attention de nos camarades sur la convocation ci-dessus. On sait l'entrain qui règne dans le Ski-Club glaronnais, initiateur des courses de skis en Suisse. Les officiers de la Suisse romande qui pourraient se rendre à Glaris les 21 et 22 janvier sont certains d'y rencontrer l'accueil le plus cordial et le plus empressé.